

PROJET DE LOI

rejeté

le 7 novembre 1989

N° 11
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

PROJET DE LOI

*de programmation relatif à l'équipement militaire
pour les années 1990-1993*

REJETÉ PAR LE SÉNAT.

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi considéré comme adopté, aux termes du troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution, par l'Assemblée nationale, en première lecture après déclaration d'urgence.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 novembre 1989.

Le président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 733, 897, 898, 900 et T.A. 176.

Sénat : 7, 33 et 47 (1989-1990).